



**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI**

13 rue du Poirier au large 78870 Bailly apebn.baillynoisy@orange.fr

Association loi de 1901 Fondée en 1972 site : www.apebn.org

Monsieur le Préfet Serge MORVAN
Préfecture des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78870 Versailles

Objet : Commission Consultative de l'Environnement (CCE)
de l'aérodrome de Saint Cyr l'Ecole,
Charte des relations et de respect mutuel entre les usagers et les riverains
Fonctionnement du Comité de Suivi de la Charte (CSC),
Persistance des nuisances aériennes

Bailly, le 21 décembre 2015

Monsieur le Préfet,

Les membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint Cyr l'Ecole ont signé la Charte en décembre 2004.

Les membres du groupe de rédaction de cette Charte ont ensuite été nommés membres du Comité de Suivi de la Charte que j'ai eu l'honneur de présider pendant près de 6 ans.

Ce Comité, constitué de 3 élus, 3 représentants des usagers et 3 représentants des associations de riverains, a principalement travaillé sur la réduction des bruits à la source, c'est-à-dire sur la réduction des bruits des avions par la recherche des meilleurs silencieux à l'époque sur le marché, l'établissement des dossiers de demandes de subventions par les clubs et le programme de montage sur les avions écoles de l'aérodrome. Cette tâche a permis d'équiper la plupart des avions écoles des clubs.

Le CSC a aussi permis, en juillet 2007, la signature d'un accord dit de « périodes de moindre nuisance », demandé dans l'article 8 de la Charte.

Cet accord impose aux usagers ce qui suit, et son respect est rapporté chaque année à la CCE :

« Du 1er avril au 30 octobre, les samedis, dimanches et jours fériés, de 12h00 à 14h00 locales, l'entraînement en tours de piste est réservé aux aéronefs qui sont équipés d'un dispositif atténuateur de bruit (silencieux).

Cette limitation ne s'applique pas aux départs et arrivées des aéronefs en vol local ou en voyage ».

Les effets de cet accord constatés, comme prévu, fin 2010 n'avaient pas donné lieu à des mesures plus contraignantes, bien que les associations aient demandé d'élargir cette plage (jusqu'à 15h00), et que de nombreuses plaintes de riverains s'élevaient concernant les nuisances dues aux trafics d'entrée et sorties ouest nord (Domaine du Parc) et sud.

Or, depuis la mise en place d'un nouveau CSC le 11 octobre 2010 par M le Secrétaire général de la Préfecture et l'établissement d'un règlement intérieur, le fonctionnement du CSC s'est avéré difficile, des représentants de deux associations remettant en cause la règle de l'unanimité pour les prises de décisions.

La participation aux réunions du CSC a été essentiellement la suivante :

- Collectivités territoriales : seulement CAVGP Bailly et Noisy le Roi le plus souvent présentes,
- Usagers GUAS : 2 représentants toujours présents,
- Associations de riverains : seulement YE et APEBN présents ; ARA, Saint-Cyr Rail et ADECNAP boycottent les réunions depuis le 2^{ème} semestre 2011.

De plus, Monsieur Parpaleix, président du CSC depuis plusieurs années, ne paraît plus être en possibilité d'assurer cette fonction: la dernière réunion remonte à mai 2015 (CR non effectué) et la réunion de septembre 2015 a été annulée à la dernière minute.

Les membres « actifs » du CSC sont dans l'attente d'une proposition de réunion ayant a minima pour objet de présenter pour approbation le bilan des travaux du CSC, avant la prochaine réunion de la CCE.

La seule continuité des actions engagées à la demande des membres du CSC réside dans la mise en place de la campagne de mesures de bruits par BruitParif qui organise les réunions dans ce but.

Pendant ce temps, les nuisances de bruits persistent, voir s'amplifient, à savoir, pour ce qui concerne les villes de Bailly et Noisy le Roi :

- Non-respect de la trajectoire Vent arrière en tour de piste
- Non-respect des trajectoires de sortie et retour Nord
- Non-respect de la plage de moindre bruit de certains avions non équipés de silencieux.

Compte tenu de cette situation, et dans la perspective de la prochaine réunion de la CCE, nous faisons les propositions suivantes :

- Révision de la charte avec instauration de véritables plages de silence pour les tours de piste **et les sorties,**
- Mise en place d'un système d'identification des vols ne respectant pas les trajectoires règlementaires,
- Mise en place d'un système de pénalisations des pilotes fautifs.

Je vous remercie de votre réponse et je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Patrick MENON

Président de l'APEBN
Vice-président d'Yvelines Environnement